



VOULEZ VOUS REMBOURSER PLUSIEURS MILLIONS D'EUROS OU LE LAISSER EN DETTE A VOS ENFANTS ??

L'insécurité juridique

URGENT : le gouvernement nous laisse dans l'insécurité juridique, la grève des obstétriciens a commencé.

Savez vous que si le plafond des indemnités de votre assurance est dépassé ou si vous avez commis une erreur médicale l'oniam couvre le différentiel entre votre plafond assurantiel et les indemnités fixées par le juge.

Le Problème est que le recours de l'oniam contre le praticien ou ses ayants droits va perdurer .

Le 14 /11, au sénat le gouvernement refuse le non recours de l'oniam contre les médecins quand le plafond de nos assurances professionnelles est dépassée et ce, malgré les engagements de madame Bachelot, lors de la discussion de la loi hpst, de solutionner ce problème lors de la discussion au parlement du plfss.

Ce refus nous laisse nous et nos familles dans une situation aussi insupportable qu'injuste.

D'après la teneur des débats, les sénateurs qui ont repoussé la discussion d'un texte définitif à demain iront vraisemblablement dans ce sens aussi.

Prenant acte de ce qui était pressenti les obstétriciens libéraux ont débuté ce matin une grève des accouchements qui touche déjà plusieurs villes et de grosses maternités privées.

Des réquisitions d obstétriciens ont déjà eu lieu.

Cette fois la grève a debute, allons nous accepter plus longtemps l intolérable, allons nous manquer le train et laisser les obstétriciens se battre à notre place alors que nous sommes aussi concernes.

J. VERT